



Contre la dévaluation interne... Le protectionnisme solidaire !

Rarement depuis 10 ans un texte législatif n'avait suscité une telle réaction du corps social. Largement impopulaire, le projet de loi « El Khomri » a déjà provoqué un mois de mobilisations (étudiant-e-s, lycéen-ne-s, salarié-e-s,...) et le recul du gouvernement sur certains points emblématiques¹.

Mais le cœur du projet de loi, son principal venin, n'a pas été modifié d'un iota :

Il s'agit d'inverser la hiérarchie des normes sociales², qui régit l'organisation du travail : désormais la législation nationale contenue dans le Code du Travail pourrait ne plus garantir un *plancher* de protection pour le salarié, mais un *plafond*.

Les principes même de légalité républicaine et de l'égalité de tous devant la loi sont donc foulés au pied-au nom de la compétitivité économique !

Compétitivité, sésame pour l'emploi ?

Jusqu'à présent, la compétitivité était essentiellement dénoncée pour deux raisons : son injustice sociale et son inefficacité économique :

- **Injustice sociale** car dans le cadre d'une économie ouverte à l'international aux quatre vents (voire ouragans...), la (re)conquête de quelques degrés de compétitivité n'est praticable que par la précarisation des droits des salariés.

C'est ce que les économistes appellent techniquement la dévaluation interne. Des salariés contraints de travailler plus (intensivement, temporellement³) et/ou d'être moins rémunérés (vis-à-vis de l'indice des prix).

- **Inefficacité économique**, car d'abord au plan national, les 2 principaux leviers de l'activité économique sont la consommation des ménages et l'investissement public. Or la précarisation en amont des revenus des salariés ne peut que déprimer en aval la demande. Ensuite car au niveau international, toute mesure unilatérale de ce type appelle de semblables « réajustements » de la part des pays concurrents. Il suffit pour s'en convaincre d'observer autour de nous les serrages de ceinture successifs et politiques d'austérité en Grèce, Irlande, Portugal, Espagne, Italie, France, etc...



- quelques mesures, entre autres (pour une présentation pédagogique des différentes mesures : <http://loitravail.lol/>) :
 - Le temps de travail des apprentis mineurs : puisqu'il continuera d'être limité à 8h/jour et à 35h/semaine, sauf autorisation de l'inspection du Travail
 - Le temps partiel : puisque l'employeur continuera d'être tenu d'informer au préalable l'inspection du Travail
 - La durée d'un congé en cas de décès d'un proche : puisque cela restera 2 jours a minima. Cependant, pour tous les autres congés « à caractère solidaire » (congé de proche aidant, congé de solidarité familiale), ce sera maintenant l'accord d'entreprise qui définira la durée et les conditions pour y avoir accès. Et non plus la loi.
- Jusqu'à présent, et en résumé : Constitution → Normes internationales, européennes et communautaires → Lois et règlements → Conventions Collectives et Accord de branche → Accord d'entreprise et Contrat de travail.
- Cf la journée de solidarité, ou les diverses « réformes » de relèvement de l'âge de départ à la retraite.

On connaît les conséquences de tout cela sur le front de l'emploi : chômage accru et précarisation tous azimuts. En clair si création d'emploi il y a, c'est low cost et fortement dégradé. Les miracles espagnol et italien tant vantés médiatiquement ne sont rien d'autre !

Or désormais la compétitivité est dénoncée pour sinon son caractère *antidémocratique*, du moins sa relégation du *politique*. Et ce, au sens où dans les affaires sociales le primat n'est plus donné à la libre délibération collective, mais à l'adaptation aux *contraintes extérieures*.

Contre la précarisation, retrouver des éléments de souveraineté pour agir !

La lutte contre le projet de loi « El Khomri » doit donc dénoncer l'ensemble des méfaits de la politique de compétitivité : concurrence internationale déloyale, traités communautaires organisant l'ultralibéralisme et interdisant l'harmonisation sociale, démantèlement douanier européen.

Néanmoins, il importe désormais de marteler que toute compétitivité par la dévaluation interne ne sera durablement empêchée que lorsque les instruments de dévaluation externe, en d'autres termes des leviers de souveraineté, seront recouverts par l'autorité politique. Parmi ces derniers, **l'outil de la dévaluation monétaire est le plus connu**.



Le protectionnisme solidaire en est un autre.

Par le renchérissement des importations déloyales, il peut contribuer au soutien (et au maintien !) de productions saines, locales, utiles et socialement responsables.

Ce protectionnisme permet d'empêcher (par les prohibitions ou les corrections de prix assurées par les droits de douane) que des marchandises obtenues dans des conditions de dumping ne viennent pas concurrencer celles fabriquées sur le territoire souverain. Ce protectionnisme est, de ce fait, un outil nécessaire pour le respect des normes que se sont fixées le peuple : normes environnementales, normes sociales et donc normes sur le droit du travail.

Ne pas protéger ses frontières, c'est accepter de placer la concurrence comme valeur cardinale de l'organisation sociale. Reconquérir des droits sociaux élevés nécessite de replacer le protectionnisme solidaire comme outil essentiel de toute politique progressiste et volontariste.

Hors du carcan communautaire (et du nouveau Code des Douanes !), la Douane pourrait être l'instrument adéquat pour une telle politique. Et les douaniers ne demandent qu'à la mettre en œuvre.

Paris, le mercredi 6 avril 2016